



RECERTIFICATION

FI002 - FORMATION CONTINUE - TERMITES

PUBLIC

- Diagnostiqueur immobilier dans le cadre de la recertification

OBJECTIFS

- Vous serez capable de réaliser un état du bâtiment relatif à la présence de termites.
- Vous mettrez en pratique la méthodologie de réalisation des états relatifs à la présence des termites dans le bâtiment.
- Vous serez capable d'identifier les principaux agents de dégradation du bois.
- Vous serez en mesure rédiger un rapport à l'issue de la mission conforme à la réglementation et à la norme en vigueur.

TUTORAT

- Durant toute la durée de votre formation, vous avez la possibilité d'échanger avec un formateur dans le domaine.
- Une visio de 30 minutes accès sur le terrain est inclus vous permettant de poser toutes les questions.

PRÉREQUIS

- Être certifié dans le domaine « diagnostic termites »

PROGRAMME

- Les différentes structures des principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment en rapport avec le bois.
- La biologie des termites présents en métropole, si la personne exerce en métropole uniquement.
- La biologie des termites présents outre-mer, si la personne exerce outre-mer.
- Les techniques de construction, les problèmes et pathologies du bâtiment.
- Les textes réglementaires sur le sujet.
- Le bois et matériaux dérivés, ses agents de dégradations biologiques, sa durabilité naturelle et conférée, et ses applications en construction.
- Les notions relatives aux différentes méthodes et moyens de lutte contre les termites, méthodes préventives et curatives.
- Les équipements nécessaires au bon déroulement de la mission. + QCM et Exercices.

=> Conformément à l'arrêté du 24 Décembre 2021